



TRIBUNE

Polémiques: "Les bibliothèques sont des biens communs au service de tous"

L'Association des Bibliothécaires de France et les présidents de l'ADBGV, de l'ACIM,



MÉDIATHÈQUE EDOUARD GLISSANT AU BLANC-MESNIL

de l'ABD, des bibliothèques de Seine-Saint-Denis et d'Images en bibliothèque publient une déclaration commune sur le rôle des bibliothèques dans l'accès à la culture suite à deux interventions municipales mettant en cause le rôle des bibliothèques comme la

défense du pluralisme.

Par **Thomas Faidherbe**,

Créé le 03.03.2021 à 15h14,

Mis à jour le 03.03.2021 à 16h01

"Ni concurrentielles, ni privatisables, les bibliothèques sont des biens communs au service de tous". La politique documentaire et rôle des bibliothèques dans l'accès à la culture et à l'information ont été récemment malmenées par deux municipalités. **Alice Bernard**, présidente de l'Association des bibliothécaires de France (ABF), **Malik Diallo**, président de l'association des directrices et directeurs des bibliothèques municipales et groupements intercommunaux des villes de France (ADBV), **Dominique Auer**, président de l'association pour la Coopération des professionnels de l'Information Musicale (ACIM), **Anne-Marie Bock et Céline Meneghin**, co-présidentes de l'association des Bibliothécaires départementaux (ABD), **Jean-Yves de Lépinay**, président d'Images en bibliothèques et **Pascale Le Corre**, présidente de l'association des bibliothèques en Seine-Saint-Denis ont rédigé une tribune pour rappeler que *"Les professionnel·le·s des bibliothèques ont la responsabilité d'effectuer des choix notamment dans le cadre d'une politique documentaire, collectivement réfléchié, assumée et validée politiquement, et publiée dans ses grands principes."*

"Les quelques affaires rendues publiques notamment par des articles de presse ne doivent pas faire oublier que la plupart du temps, les cas d'ingérence dans l'offre proposée par les bibliothèques demeurent inconnus du public. Malheureusement, la loi ne procure actuellement aucune protection contre l'arbitraire" se désolent les associations.

Les bibliothèques garantes du pluralisme

Deux affaires ont conduit à ce rappel. Tout d'abord celle de la médiathèque Edouard Glissant au Blanc-Mesnil, dont *"une part des choix d'achat de livres de la collectivité est en passe d'être sous-traitée au profit d'une toute jeune association bénéficiant d'une subvention municipale"*, Alexandre & Aristote. *"Sous couvert de partenariat, [cette association] fournit ses propres recommandations de lecture dont on peut voir une piètre démonstration sur un site en construction."* Or, le bibliothécaire a un rôle découvreur et prescripteur: *"Cette mission n'a nul besoin d'être sous-traitée à un tiers privé."*

À Sassenage, c'est l'abonnement au *Canard enchaîné* qui a été supprimé. le maire *"justifie cette décision par l'arrêt à terme des abonnements aux journaux d'actualité, abandonnés au motif de concurrence déloyale aux buralistes."* Ce qu'aucune étude n'a démontré.

Or, rappellent les associations, dans le cadre de la politique documentaire, les professionnels des bibliothèques sont garants des *"équilibres de toutes sortes, à l'indispensable pluralisme des goûts, genres et orientations, sans jamais faire prévaloir leurs propres opinions"* et *"Les usager·ère·s à titre individuel ou collectif, les groupes de pression de tous ordres, n'ont pas non plus à interdire ou imposer des choix au nom d'une idéologie, d'une croyance ou d'un groupe particulier de la société."*

Les représentants des bibliothécaires s'inquiètent de ces interventions directes et de ces ingérences de la part de *"leur hiérarchie administrative et les autorités responsables, publiques ou privées, politiques ou universitaires"*, concernant les acquisitions de contenus ou de titres.

Texte du communiqué

La presse s'est fait l'écho de deux initiatives mettant en cause le rôle des bibliothèques dans l'accès à la culture et à l'information,

et la mission confiée dans ce domaine aux professionnel·le·s.

Au Blanc-Mesnil (Seine-Saint-Denis), une part des choix d'achat de livres de la collectivité est en passe d'être sous-traitée au profit d'une toute jeune association bénéficiant d'une subvention municipale qui, sous couvert de partenariat, fournit ses propres recommandations de lecture dont on peut voir une piètre démonstration sur un site en construction.

À Sassenage (Isère), l'abonnement au Canard enchaîné est supprimé. Le maire, par ailleurs mis en cause dans cet hebdomadaire pour une autre affaire, justifie cette décision par l'arrêt à terme des abonnements aux journaux d'actualité, abandonnés au motif de concurrence déloyale aux buralistes.

Les quelques affaires rendues publiques notamment par des articles de presse ne doivent pas faire oublier que la plupart du temps, les cas d'ingérence dans l'offre proposée par les bibliothèques demeurent inconnus du public. Malheureusement, la loi ne procure actuellement aucune protection contre l'arbitraire. L'ABF tient à disposition des professionnel·le·s confronté·e·s à ce type de situation des outils (groupes d'appui régionaux, comité d'éthique) pour les accompagner et les soutenir.

Nous ne pouvons que rappeler ce qui a déjà été déclaré publiquement :

Les professionnel·le·s des bibliothèques ont la responsabilité d'effectuer des choix notamment dans le cadre d'une politique documentaire, collectivement réfléchie, assumée et validée politiquement, et publiée dans ses grands principes.

Ce faisant, elles·ils veillent aux équilibres de toutes sortes, à l'indispensable pluralisme des goûts, genres et orientations, sans jamais faire prévaloir leurs propres opinions. Ces principes sont

indissociables de leur devoir de satisfaire de larges besoins culturels, de connaissance et d'information, et de permettre à chacun·e de se forger un esprit critique. Ils peuvent également s'appliquer aux expositions, activités, événements et rencontres.

Leur hiérarchie administrative et les autorités responsables, publiques ou privées, politiques ou universitaires, comptables du respect des politiques documentaires rendues publiques, n'ont pas à intervenir directement, ni indirectement, pour retirer, interdire ou ajouter des contenus et des titres.

Les usager·ère·s à titre individuel ou collectif, les groupes de pression de tous ordres, n'ont pas non plus à interdire ou imposer des choix au nom d'une idéologie, d'une croyance ou d'un groupe particulier de la société : la participation des citoyen·ne·s à la vie des bibliothèques ne saurait en faire le lieu d'une lutte des un·e·s contre les autres, ni détourner ce service public du devoir d'ouverture et de pluralisme.

Les bibliothèques sont des services publics travaillant dans le cadre d'une politique documentaire qui peut être portée à la connaissance de la population, comme toute politique publique. Par leur expression directe orale ou par écrit ou par l'observation de ses usages, le public contribue sans cesse à une meilleure adéquation entre l'offre et ses goûts et aspirations, tandis que le rôle de la bibliothèque est également de faire découvrir ce qui n'est pas connu de chacun·e, et de permettre de sortir de sa bulle informationnelle. Cette mission n'a nul besoin d'être sous-traitée à un tiers privé.

Quant à la concurrence que feraient les bibliothèques à la vente de livres, journaux, CD ou vidéo ; aucune étude sérieuse ne l'a démontrée. C'est au contraire en favorisant l'accès à la lecture, la musique, au cinéma qu'elles contribuent à un développement des pratiques culturelles et informationnelles dont profitent aussi les

commerces concernés. Le nier, c'est proposer la fermeture des bibliothèques.

03.03

2021



Articles liés



08.04.2020

Une tribune pour soutenir le métier de libraire en temps de confineme...



08.04.2020

Une tribune pour soutenir le métier de libraire en temps de confineme...



21.01.2021

L'ABF s'attaque aux petits coins



21.01.2021

L'ABF s'attaque aux petits coins



17.02.2021

La bibliothèque de demain : Vert, le futur



17.02.2021

La bibliothèque de demain : Vert, le futur